

PENSION DE RÉVERSION DIVORCE

Quels sont les droits de l'ex-conjoint ?

Il s'agit d'une **part de la retraite** que l'assuré décédé touchait ou aurait pu toucher et qui sera **versée à son veuf ou sa veuve**.



LE DROIT À LA PENSION DE RÉVERSION EN CAS DE DIVORCE

1. DROIT ACCORDÉ À TOUT EX-CONJOINT AYANT ÉTÉ MARIÉ ET OFFICIELLEMENT DIVORCÉ AVEC L'ASSURÉ.



2. DROIT TENANT À L'ÂGE DU BÉNÉFICIAIRE :

SI DÉCÈS DE L'ASSURÉ EST SURVENU

AVANT
51 ANS

2009

APRÈS

55 ANS

CALCUL DE LA PENSION DE RÉVERSION

Calculer Sur le régime auquel le défunt était affilié :

AFFILIATION AU RÉGIME GÉNÉRAL



TAUX DE RÉVERSION

AFFILIATION AUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES



DÉFUNT FONCTIONNAIRE



MAJORIZATION EN CAS D'ENFANTS ISSUS DU MARIAGE

CONDITIONS À REMPLIR POUR LE(S) BÉNÉFICIAIRES(S)

	AFFILIATION AU RÉGIME GÉNÉRAL	AFFILIATION AUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES	DÉFUNT FONCTIONNAIRE
Durée de mariage	Pas de durée minimale	Pas de durée minimale	4 ans minimum (2 ans avant la cessation d'activité)
Âge minimum	51 et 55 ans Selon la date de décès de l'assuré	55 et 60 ans Selon la date de décès de l'assuré	Pas de condition
Droit de remariage	OUI	NON	NON
Nombre d'enfant minimum	Pas de condition	Pas de condition	01 enfant avec le défunt
Plafond de ressources	24 710,40 € maximum	Pas de condition	Pas de condition

LES DÉMARCHES POUR TOUCHER LA PENSION

Accès via info-retraite.fr

- Service
- Demander ma réversion

Connexion avec FranceConnect

- 1 Renseigner l'identité du défunt
- 2 Vérifier votre éligibilité
- 3 Compléter les informations demandées
- 4 Joindre les pièces justificatives
- 5 Valider et transmettre au Service des Rentes de l'Etat